

SAINT-HONORE SIGNATURES 12M

FONDS COMMUN DE PLACEMENT
CONFORME AUX NORMES EUROPEENNES

PROSPECTUS SIMPLIFIE



PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE A STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE

<u>Dénomination</u>	: SAINT-HONORE SIGNATURES 12M
<u>Forme juridique</u>	: Fonds Commun de Placement de droit français
<u>Société de gestion</u>	: EdRIM GESTION
<u>Déléataire de la gestion comptable</u>	: CACEIS FASTNET
<u>Déléataire de la gestion administrative</u>	: EDMOND DE ROTHSCHILD INVESTORS ASSISTANCE
<u>Dépositaire</u>	: LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
<u>Commissaire aux Comptes</u>	: CABINET DIDIER KLING & ASSOCIES
<u>Commercialisateur</u>	: EdRIM SOLUTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

➤ **Classification :**

Obligations et autres Titres de Créances libellés en Euro.

➤ **Objectif de gestion :**

L'objectif de gestion est de réaliser une performance supérieure à l'Eonia Capitalisé sur une période de 6 à 12 mois. Pour se faire, il sera recherché sur le portefeuille à base obligataire un complément de rémunération par une gestion active du risque crédit

➤ **Indicateur de référence :**

Eonia Capitalisé

L'Eonia est l'Euro Overnight Index Average. Ce taux est publié par la Banque Centrale Européenne et représente le taux moyen de transaction à un jour d'un panel de 57 banques.

L'indice Eonia Capitalisé exprime la performance d'un placement au jour le jour et dont les intérêts sont réinvestis quotidiennement.

➤ **Stratégie d'investissement :**

Stratégies utilisées :

Le Fonds peut détenir accessoirement des instruments financiers non notés.

Il sera recherché sur le portefeuille à base obligataire un complément de rémunération par une gestion active du risque crédit.

Le processus de gestion de SAINT-HONORE SIGNATURES 12M est basé sur la sélection des émetteurs. L'objectif du gérant consiste à choisir les titres des émetteurs dont la qualité devrait s'améliorer ou rester stable en fonction des objectifs de performance du fonds qui est de battre l'Eonia Capitalisé.

Les critères de sélection des émissions s'articule autour de :

- la connaissance des fondamentaux de la société émettrice et de ses principaux ratios financiers
- l'appréciation d'éléments quantitatifs comme le supplément de rémunération par rapport aux emprunts d'état, de l'encours émis par l'émetteur

La sélection des émetteurs s'appuie aussi sur des analyses crédit d'agences de notation et de banques d'investissement. Les émetteurs ou les émissions auront une note dans les catégories investissement au sens de la définition de l'agence de notation Standard & Poor's ou équivalent.

La gestion active de SAINT-HONORE SIGNATURES 12M consiste à gérer le ratio risque/performance. Elle consiste à arbitrer entre une sensibilité aux taux ne pouvant être supérieure à 1 et un risque crédit résultant de la sélection d'émetteurs par le gérant. Ces deux paramètres évoluent en fonction des anticipations sur l'évolution des marchés de taux et de l'environnement économique.

Sur les actifs :

- *actions :*
Néant

- *titres de créance :*
Pour la réalisation de l'objectif de gestion précité, le Fonds pourra investir dans des titres de créances négociables et instruments du marché monétaire, d'une maturité maximum de 2 ans.

Les titres de créances (billets de trésorerie et certificats de dépôts) sont essentiellement émis par des sociétés privées. Le gérant peut éventuellement investir jusqu'à 100% de l'actif net dans ces instruments.

Pour l'atteinte de l'objectif de performance, le gérant peut investir sans contrainte de pourcentage affecté dans des instruments monétaires (billets de trésorerie ou certificat de dépôts) ou en obligations.

Les titres devront être notés au minimum A3 (notation Standard and Poor's ou équivalent) et pourront être des titres de créances tels que les Commercial Papers (Billet de Trésorerie) et les Certificates of Deposit (Bon de caisse), français ou étrangers émis en Euros. Leur maturité sera inférieure à 3 mois.

Le Fonds SAINT-HONORE SIGNATURES 12M investit dans des obligations libellées en euros, en toutes formes d'émissions obligataires, à taux fixes et révisables, indexées ou convertibles, d'une maturité maximum de 2 ans. Le Fonds peut investir dans des émissions dont les émetteurs sont notés dans la catégorie investissement au sens des définitions de l'agence de notation Standard and Poor's (\geq BBB-) ou équivalent. Le Fonds pourra aussi détenir accessoirement, dans la limite de 10% de son actif net, des titres émis en devises étrangères.

Le fonds peut investir dans des obligations convertibles qui ont des caractéristiques obligataires :

- la probabilité d'être remboursé en actions est faible ou nulle,
- le taux actuariel de l'émission est supérieur à 0.

- *actions ou parts d'autres OPCVM ou fonds d'investissement :*
Le Fonds SAINT-HONORE SIGNATURES 12M est un OPCVM conforme à la directive 85/611/CEE modifiée par les directives 2001/107/CE et 2001/108/CE.

Il pourra investir dans les limites réglementaires de 10 % en parts ou actions d'OPCVM français ou européens coordonnés. Ces OPCVM pourront être gérés par la société de gestion ou par une société liée. Les classifications de ces OPCVM sont « Obligations et autres titres de créances libellés en Euro » ou « diversifiés ».

- *instruments dérivés :*
Dans un but de couverture du portefeuille et/ou de réalisation de l'objectif de gestion, dans la limite de 100% de son actif net, le Fonds pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés OCDE réglementés français et étrangers (futures, options listées) ou de gré à gré (options, swaps ...).

Dans ce cadre, le gérant pourra constituer une exposition ou une couverture synthétique sur des indices, du risque de taux, du risque de crédit, des secteurs d'activité ou des zones géographiques. Le Fonds pourra également avoir recours à des swaps et des contrats de change à terme pour couvrir le risque de change résultant de l'acquisition de titres émis dans une devise autre que l'euro.

- *dépôts :*
Néant

- *emprunts d'espèces :*

Pour gérer sa trésorerie, le Fonds pourra recourir à des emprunts d'espèces dans la limite de 10 % de l'actif net.

○ *opérations d'acquisition et cession temporaires de titre :*

Le fonds utilisera dans la limite de 25 % des prises en pensions livrées pour la rémunération des liquidités au jour le jour.

Des informations complémentaires figurent à la rubrique frais et commissions sur les rémunérations des cessions et acquisitions temporaires.

➤ **Profil de risque**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de se forger sa propre opinion indépendamment du Groupe EDMOND DE ROTHSCHILD, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière et juridique ainsi qu'à son horizon d'investissement.

Risque de taux :

Le Fonds est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité au taux d'intérêt comprise entre 0 et 1.

Risque de crédit :

Le Fonds est essentiellement investi dans des émissions d'obligations qui bénéficient d'une note dans la catégorie investissement au sens de la définition Standard and Poors ou équivalent.

Risque de change :

Le souscripteur de la zone euro n'est pas exposé au risque de change. Les investissements dans des titres en devises étrangères sont limités à 10% de l'actif net et sont couverts contre le risque de change vis-à-vis de l'euro.

Risque actions :

Le Fonds peut investir dans des obligations convertibles qui ont des caractéristiques obligataires, la probabilité d'être remboursé en actions est faible ou nulle.

➤ **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

Parts A : Tous souscripteurs.

Parts I : Investisseurs institutionnels.

Le profil de l'investisseur est une personne physique ou morale qui dispose d'excédents de trésorerie à investir sur un horizon de placement supérieur à six mois minimum.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Fonds dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel, afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce Fonds au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précitée, de son patrimoine personnel, de ses besoins, de ses objectifs propres. En tout état de cause, il est impératif pour tout porteur de diversifier suffisamment son portefeuille pour ne pas être exposé uniquement aux risques de ce Fonds.

Durée de placement minimum recommandée : De 6 mois à 1 an.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

➤ **Frais et commissions :**- Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises du Fonds servent à compenser les frais supportés par le Fonds pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème	
		Parts A	Parts I
Commission de souscription non acquise au Fonds	Valeur Liquidative x Nbre de parts	1 % maxi	Néant
Commission de souscription acquise au Fonds		Néant	Néant
Commission de rachat non acquise au Fonds	Valeur Liquidative x Nbre de parts	Néant	Néant
Commission de rachat acquise au Fonds			

- Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtages, taxes locales, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- une commission de surperformance.
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème	
		Parts A	Parts I
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net déduction faite des OPCVM du Groupe Edmond de Rothschild	0,45 % TTC* maximum	0,20% TTC* maximum
Commission de surperformance	--	Néant	Néant
Prestataires percevant des commissions de mouvement : Le dépositaire : entre 0% et 50% La Société de Gestion : entre 50% et 100%	--	Néant	Néant

*TTC = toutes taxes comprises.

Dans cette activité, la Société de Gestion n'a pas opté pour la TVA.

➤ **Régime fiscal :**

- Fiscalité de l'OPCVM : Les FCP étant des copropriétés, ils sont exclus de plein droit du champ d'application de l'impôt sur les sociétés et sont dits transparents.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

➤ **Conditions de souscription et de rachat :**

- Conditions de souscription et de rachat :

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées tous les jours avant 11 heures auprès de LA COMPAGNIE FINANCIÈRE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE et sont exécutées, en nombre entier de part ou en millièmes de part, sur la base de la valeur liquidative datée du jour même et calculée le jour ouvré suivant.

- Adresse de l'organisme désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats :

LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08

- Lieu et mode de publication de la valeur liquidative :

EdRIM Gestion
47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08

➤ **Date de clôture de l'exercice :**

Dernier jour de bourse ouvré du mois de septembre.

➤ **Affectation des revenus :**

Parts A : Mixte (capitalisation et/ou distribution).
Parts I : Capitalisation.

➤ **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :**

Chaque jour, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'EURONEXT PARIS S.A.).

➤ **Devise de libellé des parts :**

Euro.

Type de Parts	Code ISIN	Affectation du résultat	Devise	Montant minimum initial de souscription	Souscripteurs concernés
Parts A	FR0010148932	Mixte (capitalisation et/ou distribution)	Euro	1 part	Tous souscripteurs
Parts I	FR0010859413	Capitalisation	Euro	500 000 €	Investisseurs institutionnels

➤ **Date de création :**

Cet OPCVM a été agréé par l'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS le 14 décembre 2004. Il a été créé le 10 février 2005.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de la Société de gestion :

EdRIM Gestion

47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08.

Téléphone : 33 (0) 1 40 17 25 25

Les équipes commerciales d'EdRIM SOLUTIONS sont à votre disposition pour toute information ou question relative au Fonds au siège social de la société.

Département commercial EdRIM SOLUTIONS

Siège social : 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 PARIS

Téléphone : 33 (0) 1 40 17 27 04

e-mail : edrim_information@lcf.fr

Télécopie : 33 (0) 1 40 17 23 67

site internet : www.edrim.fr

Date de publication du prospectus : 31 mars 2011

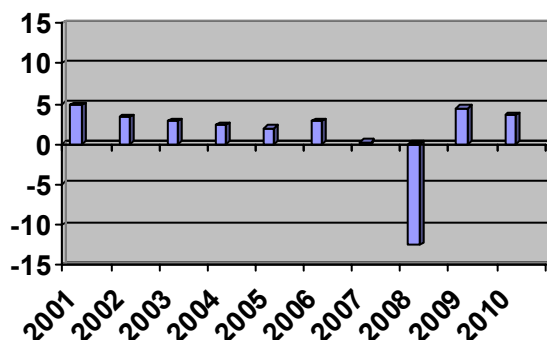
Le site de l'A.M.F. (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUE

Cette partie contient des renseignements statistiques sur les performances du FCP, sur le niveau effectif des frais prélevés et sur les transactions réalisées avec des parties liées à la société de gestion.

PERFORMANCES DE L'OPCVM PARTS A AU 31 DECEMBRE 2010
LA DEVISE DE COMPTABILITE DE LA PART EST L'EURO

PERFORMANCES ANNUELLES

Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	3,55 %	-1,86 %	-0,51 %
Eonia capitalisé	0,44 %	1,71 %	2,40 %

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les performances indiquées ci-dessus sont celles de la SICAV SAINT-HONORE TAM-PLUS transformée en FCP le 10 février 2005. Les politiques de gestion sont identiques.

PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'O.P.C.V.M. AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2010 – PARTS A

Frais de fonctionnement et de gestion	0,42%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres O.P.C.V.M. ou fonds d'investissement	-	
Ce coût se détermine à partir :		
. des coûts liés à l'achat d'O.P.C.V.M. et fonds d'investissement		-
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'O.P.C.V.M. investisseur		-
Autres frais facturés à l'O.P.C.V.M.	0,03%	
Ces autres frais se décomposent en :		
. commission de surperformance		-
. commissions de mouvement		0,03%
Total facturé à l'O.P.C.V.M. au cours du dernier exercice clos	0,45%	

PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'O.P.C.V.M. AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2010 – PARTS I

Les parts ont été investies le 16 mars 2010. L'ensemble des taux est donc annualisé.

Frais de fonctionnement et de gestion	0,19%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres O.P.C.V.M. ou fonds d'investissement		
Ce coût se détermine à partir :	-	
. des coûts liés à l'achat d'O.P.C.V.M. et fonds d'investissement		-
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'O.P.C.V.M. investisseur		-
Autres frais facturés à l'O.P.C.V.M.	0,03%	
Ces autres frais se décomposent en :		
. commission de surperformance		-
. commissions de mouvement		0,03%
Total facturé à l'O.P.C.V.M. au cours du dernier exercice clos	0,22%	

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'O.P.C.V.M., à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, taxes locales,...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'O.P.C.V.M. et/ou de fonds d'investissement

Certains O.P.C.V.M. investissent dans d'autres O.P.C.V.M. ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (O.P.C.V.M. cibles). L'acquisition et la détention d'un O.P.C.V.M. cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'O.P.C.V.M. acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'O.P.C.V.M. cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'O.P.C.V.M. cible, qui constituent des coûts indirects pour l'O.P.C.V.M. acheteur.

Dans certains cas, l'O.P.C.V.M. acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'O.P.C.V.M. acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'O.P.C.V.M.

D'autres frais peuvent être facturés à l'O.P.C.V.M.. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que l'O.P.C.V.M. a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'O.P.C.V.M. à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La Société de Gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2010

Frais de transaction sur le portefeuille actions et taux de rotation du portefeuille actions :

Sans objet au regard de la classification du Fonds.

Transactions entre la société de gestion pour le compte des O.P.C.V.M. qu'elle gère et les sociétés liées :

Néant